



Conseil économique et social

Distr. générale
21 février 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Conférence des statisticiens européens

Groupe d'experts sur la comptabilité nationale

Onzième session

Genève, 30 avril-4 mai 2012

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Mondialisation

Équipe spéciale sur la production mondiale: mandat et programme de travail

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document expose le mandat et le programme de travail de l'Équipe spéciale sur la production mondiale. Cette Équipe a un double objectif. Le premier est d'apporter des éclaircissements sur les questions conceptuelles non résolues qui, en ce qui concerne la production mondiale, découlent du Système de comptabilité nationale de 2008 et de la sixième édition du Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale. Le deuxième objectif est d'apporter des éclaircissements supplémentaires sur les aspects de ces nouvelles normes mondiales qui sont liés à la mise en œuvre. Ce faisant, l'Équipe spéciale étudiera les pratiques nationales existantes en fonction des différents types d'accords de production mondiale.

L'Équipe spéciale s'est réunie les 19 et 20 janvier 2012 à Genève et est convenue d'une liste annotée de thèmes de recherche. Cette liste comporte six questions d'ordre conceptuel et six problèmes de mesure. Elle fait une place à la division du travail entre les membres de l'Équipe spéciale, à l'établissement des priorités et à un calendrier portant sur l'examen de chacun des différents thèmes de recherche.

I. Mandat

A. Contexte

1. La mondialisation du secteur manufacturier est une question d'actualité qui complique considérablement l'établissement des statistiques économiques. Ce secteur a évolué pour recouvrir un large éventail d'accords commerciaux et de formes d'organisation. Aujourd'hui, les entreprises multinationales représentent une large part du commerce international. Les offices nationaux de statistique doivent faire face aux formes changeantes de la fabrication mondiale pour établir les statistiques courantes. Il est important de recenser les meilleures pratiques mises au point à l'échelon national et de convenir sur le plan international des orientations pratiques nécessaires pour faciliter la comparabilité d'un pays à l'autre.

2. La Conférence des statisticiens européens a créé dès 2007 un groupe d'experts des effets de la mondialisation sur les comptes nationaux. Ce groupe d'experts a été chargé d'examiner de quelle manière la mondialisation influait sur les statistiques économiques et, en particulier, sur les comptes nationaux. D'ici à la fin 2011, les conclusions dudit groupe d'experts seront publiées dans un guide statistique intitulé «Effet de la mondialisation sur les comptes nationaux».

3. Lors de la rédaction des chapitres consacrés à la transformation industrielle (chap. 5), au négoce international (6), aux transactions internationales concernant la propriété intellectuelle (7) et aux problèmes de mesure liés aux données commerciales administratives (9), une certaine attention a été accordée au phénomène de mondialisation du secteur manufacturier. Vers la fin du processus de rédaction, il a été décidé que la question de la fabrication mondiale valait qu'un chapitre (8) lui soit consacré. Bien que dans un court laps de temps, de nombreux aspects de la fabrication mondiale aient été examinés et présentés dans ce chapitre, des questions importantes n'ont pas été suffisamment étudiées et doivent faire l'objet d'une attention accrue.

4. Le groupe d'experts chargé par la Conférence des statisticiens européens d'élaborer le guide «Effet de la mondialisation sur les comptes nationaux» a considéré que dans la perspective de l'application des nouvelles normes mondiales du SCN 2008 et du MBP6, les aspects conceptuels et pratiques des accords de fabrication mondiale constituaient la priorité essentielle du futur programme de recherche. En juin 2011, la Conférence a approuvé le guide, y compris les travaux proposés. Dans ce contexte, le Bureau de la Conférence a décidé de réaliser une étude approfondie de la fabrication mondiale et a demandé à Statistics Netherlands d'élaborer un document qui servirait de base de discussion.

5. Le document élaboré par Statistics Netherlands à la suite d'une étude approfondie a été adressé pour observations au Groupe directeur de la CEE sur la comptabilité nationale et aux auteurs des chapitres pertinents du guide «Effet de la mondialisation sur les comptes nationaux», c'est-à-dire aux pays et organisations ci-après: Arménie, Canada, États-Unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, Irlande, Israël, Norvège, Pays-Bas, Suède, Eurostat, OCDE, CEI-STAT, Division de statistique de l'ONU et FMI.

6. Les membres du Groupe directeur ont souligné qu'il était important de créer un groupe d'experts (sous la forme d'une équipe spéciale) qui serait chargé d'explicitier les questions d'ordre conceptuel et les problèmes de mesure liés à la fabrication mondiale. Ils ont fait observer en outre que plutôt que de se focaliser sur la fabrication mondiale, la

recherche devrait mettre l'accent sur les accords de production mondiale en général, afin de ne pas sous-estimer l'importance de la production de services et des transactions concernant les produits de la propriété intellectuelle.

7. Par ailleurs, la Division de statistique de l'ONU et l'OCDE ont mis en avant le fait qu'aider le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale à poursuivre ses travaux sur les accords de production mondiale faisait partie de l'effort mondial visant à définir des orientations pour la mise en œuvre du SCN 2008.

B. Mandat

8. L'Équipe spéciale est créée sous l'égide du Groupe directeur de la CEE sur la comptabilité nationale. Elle fera rapport à la Conférence des statisticiens européens et à son Bureau. Elle présentera des rapports sur l'état d'avancement et les résultats de ses travaux, qui seront évalués par le Bureau de la Conférence.

9. L'Équipe spéciale consultera en outre régulièrement le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, auxquels elle présentera des rapports périodiques, afin d'assurer la coordination internationale des travaux liés à la mise en œuvre du SCN 2008.

C. Objectifs

10. L'Équipe spéciale a un double objectif. Le premier est d'apporter des éclaircissements sur les questions conceptuelles non résolues qui, en ce qui concerne la production mondiale, découlent du SCN 2008 et du MBP6. Le deuxième objectif est d'apporter des éclaircissements supplémentaires sur les aspects liés à la mise en œuvre. Ce faisant, l'Équipe spéciale étudiera les pratiques nationales existantes en fonction des différents types d'accords de production mondiale.

D. Activités et résultats prévus

11. L'Équipe spéciale décidera du contenu et de la structure du rapport qu'elle présentera; elle organisera la rédaction des sections de ce rapport. Des versions préliminaires du rapport seront distribuées pour examen au Groupe d'experts de la CEE sur la comptabilité nationale (organisé conjointement avec l'OCDE et Eurostat) et au Groupe de travail de l'OCDE sur la comptabilité nationale. Des consultations avec d'autres organismes, comme le BOPCOM et le Comité de la CESAP sur les statistiques, devront être recherchées.

12. Le résultat sera un rapport qui contiendra des recommandations concernant la production mondiale et qui devrait:

- a) Être centré principalement sur les aspects relatifs à la comptabilité nationale et à la balance des paiements;
- b) Rassembler des informations sur les accords de production mondiale existants et sur l'expérience des pays en matière de traitement de ces accords dans leur comptes nationaux et leur balance des paiements;
- c) Préciser la typologie, les concepts et les définitions;
- d) Aborder les questions d'ordre conceptuel et les problèmes de mesure qui se posent;

- e) Donner des conseils pratiques sur le traitement statistique des accords de production mondiale;
- f) Donner des conseils sur le recueil des données nécessaires, y compris l'utilisation de données administratives;
- g) Recommander, le cas échéant, des exemples de bonnes pratiques.

13. L'Équipe spéciale devrait établir plus en détail une liste de priorités et un calendrier concernant les travaux à réaliser sur les questions d'ordre conceptuel et les problèmes de mesure qui restent à régler; il lui faudra en outre tenir compte de ce qu'il lui sera possible de réaliser dans le cadre de son mandat.

E. Calendrier

14. Le calendrier suivant est proposé:

| | |
|-------------------------------|---|
| Décembre 2011 | L'Équipe spéciale se dote de membres et de présidents. |
| Janvier 2012 | Première réunion de l'Équipe spéciale, dont l'objet est d'établir plus en détail le programme de recherche et le plan de division du travail en prévision de la réunion de février 2012 du Bureau de la Conférence. |
| Octobre 2012 | Présentation d'un rapport d'activité contenant de premiers résultats au Bureau de la Conférence, au BOPCOM et aux groupes de travail de l'OCDE sur la comptabilité nationale et sur le commerce international. |
| Décembre 2012 | Présentation d'un rapport d'activité contenant de premiers résultats au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. |
| Février 2012- octobre 2013 | Élaboration des versions préliminaires des sections du rapport. |
| Septembre 2013 | Présentation du projet de rapport au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et au Groupe consultatif d'experts. |
| Octobre 2013 | Présentation du projet de rapport au Bureau de la Conférence, au BOPCOM et aux groupes de travail de l'OCDE sur la comptabilité nationale et sur le commerce international. |
| Début 2014 | Parachèvement du rapport et consultation mondiale. |
| Juin 2014 | Présentation du rapport final à la session plénière de la Conférence, pour approbation. |

F. Méthodes de travail

15. L'Équipe spéciale commencera ses travaux en réunissant ses membres mi-janvier 2012 à Genève. Les travaux décidés au cours de cette réunion seront réalisés principalement par courrier électronique et conférences audio. L'Équipe spéciale pourra utiliser l'infrastructure wiki disponible sur le site Web de la CEE. Elle se réunira en outre à l'occasion des réunions de la CEE et de l'OCDE consacrées à la comptabilité nationale.

G. Participation

16. Les pays et organisations internationales ci-après ont souhaité participer à l'Équipe spéciale: Canada, États-Unis, Finlande, Irlande, Israël, Italie, Norvège, Pays-Bas, Suède, Eurostat, FMI et OCDE. Les membres de l'Équipe spéciale pourront décider d'associer d'autres pays aux travaux, par exemple des pays extérieurs à la région de la CEE.

17. L'Équipe spéciale sera présidée par les Pays-Bas et son secrétariat sera fourni par la CEE.

II. Programme de travail

A. Proposition de liste de thèmes de recherche

18. L'Équipe spéciale s'est réunie les 19 et 20 janvier 2012 à Genève et est convenue d'une liste annotée de thèmes de recherche. Cette liste comporte six questions d'ordre conceptuel (1. à 6.) et six problèmes de mesure (7. à 12.). Elle fait une place à la division du travail entre les membres de l'Équipe spéciale, à l'établissement des priorités et à un calendrier portant sur l'examen de chacun des différents thèmes de recherche. Les mesures à prendre dans le cadre de chaque thème de recherche sont indiquées en italique. Un résumé des thèmes de recherche, la répartition des responsabilités et un calendrier sont présentés dans le tableau ci-dessous:

| <i>Thème</i> | <i>Auteur principal*</i> | <i>Coauteurs</i> | <i>Priorité</i> | <i>Date limite</i> |
|--|--------------------------|--|-----------------|------------------------------------|
| 1. Typologie des accords de production mondiale | BEA | Israël Pays-Bas Suède Italie OMC | 1 | Rapport d'activité en octobre 2012 |
| 2. Principes de propriété économique | Irlande | BEA OCDE (examinateur) Finlande Italie | 1 | Rapport d'activité en octobre 2012 |
| 3. Transferts de produits de la propriété intellectuelle | Israël | OCDE Pays-Bas Irlande | 1 | Rapport d'activité en octobre 2012 |
| 4. Entreprises multiterritoriales | Norvège | Finlande FMI Australie (à confirmer) | 1 | Rapport d'activité en octobre 2012 |
| 5. Négoce international de services | Irlande | FMI OMC CEE | 2 | Rapport final en octobre 2013 |
| 6. Commerce de quasi-transit | FMI | Eurostat Italie | 1 | Rapport d'activité en octobre 2012 |

| <i>Thème</i> | <i>Auteur principal*</i> | <i>Coauteurs</i> | <i>Priorité</i> | <i>Date limite</i> |
|---|--------------------------|---|-----------------|------------------------------------|
| 7. Enregistrement des échanges internationaux de produits de base | Eurostat | FMI OMC Division de statistique de l'ONU (à confirmer) | 1 | Rapport d'activité en octobre 2012 |
| 8. Enregistrement de la production à l'étranger | Canada | Pays-Bas Norvège Irlande | 1 | Rapport d'activité en octobre 2012 |
| 9. Unités complexes (études de cas par pays) | CEE | Israël Italie | 2 | Poste pour mémoire |
| 10. Cas importants et complexes | Irlande | Exemples nationaux de grandes entreprises | 2 | Rapport final en octobre 2013 |
| 11. Commerce en valeur ajoutée | OCDE | Eurostat Canada Pays-Bas OMC | 2 | Rapport final en octobre 2013 |
| 12. Mesure des prix et des volumes | Eurostat | | 2 | Poste pour mémoire |

* L'auteur principal est chargé de coordonner les travaux menés en collaboration; il assemblera toutes les communications pour établir le rapport final.

19. Les thèmes 9 et 12 sont appelés postes pour mémoire car on ignore encore s'ils seront examinés séparément ou dans le cadre de l'examen d'autres thèmes de recherche.

20. Les coauteurs présenteront au plus tard le 2 mars 2012 un résumé annoté de leurs travaux de recherche. Ces résumés, réunis dans un même document, seront distribués aux membres de l'Équipe spéciale pour observations, puis examinés avec le Groupe d'experts sur la comptabilité nationale lors de la réunion que celui-ci tiendra du 30 avril au 4 mai 2012 à Genève.

B. Questions d'ordre conceptuel

1. Établir une typologie des accords de production mondiale et donner des recommandations concernant l'enregistrement des activités liées à ces accords dans la comptabilité nationale

Auteur principal: BEA

Coauteurs: Israël, Pays-Bas, Suède, Italie, OMC

Priorité: 1

Date limite: à inclure en octobre 2012 dans le rapport d'activité

21. La production mondiale peut être définie comme une chaîne d'activités de production interdépendantes qui s'étendent sur plusieurs pays et sont gérées dans une certaine mesure par une entité unique, généralement l'entité principale. Du fait des alliances

stratégiques et des liens réciproques étroits qui existent entre les différents acteurs de la chaîne de production mondiale, il est souvent difficile d'observer séparément la production de chacun de ces acteurs. Le chapitre 8 du Guide de la mondialisation présente un certain nombre d'exemples. Dans l'examen approfondi, le lecteur désireux d'obtenir des informations générales sur les formes possibles d'accord de production mondiale est renvoyé aux ouvrages consacrés aux chaînes de valeur mondiales. Les producteurs dits «sans usine» sont l'un des exemples les plus complexes de production mondiale.

22. Pour prolonger ces travaux, l'Équipe spéciale établira une «typologie» des accords de production mondiale, fondée de préférence sur des exemples pratiques, afin de formuler, pays par pays, des recommandations sur la manière de tenir compte de chacun des accords mis en évidence. Il faudra veiller à attribuer le type d'activité économique approprié (selon la CITI) aux entités principales, aux producteurs contractuels et aux autres éléments de la chaîne de production mondiale. Une étape essentielle de ce processus devrait être la détermination de la propriété économique des intrants, des produits et de la propriété intellectuelle à tous les stades de la chaîne de production.

2. Préciser les principes de propriété économique des produits et des actifs entrant dans le cadre des accords de production mondiale, y compris l'enregistrement des stocks à l'étranger

Auteur principal: Irlande

Coauteurs: BEA, OCDE (examineur), Finlande, Italie

Priorité: 1

Date limite: à inclure en octobre 2012 dans le rapport d'activité

23. Les liens étroits entre les unités qui ont conclu des accords de production mondiale compliquent la détermination de la propriété économique des produits et des actifs transférés le long de la chaîne de production. Les principes généraux du SCN concernant la détermination de la propriété économique devraient être renforcés de manière à s'appliquer aux diverses formes de production mondiale. Cette détermination est encore plus difficile quand les différentes filiales (étrangères) d'une même entreprise représentent ensemble une chaîne de production mondiale. Le SCN 2008 donne des indications, en soulignant par exemple les différences possibles entre propriété juridique et propriété économique, c'est-à-dire entre les entités qui dirigent les activités, celles qui assument les risques et celles qui retirent (la plupart) des avantages de la détention de biens ou d'actifs.

24. L'Équipe spéciale se donne pour tâche de créer des modèles de décision plus perfectionnés afin de déterminer la propriété économique des biens et des actifs qui s'inscrivent dans la chaîne de production mondiale. Par ailleurs, l'échange de données d'expérience sur la manière d'appliquer ces recommandations dans la pratique est indubitablement utile.

25. Une question connexe se rapporte à la mesure des stocks détenus à l'étranger par suite d'activités telles que la transformation, le négoce international ou la production à l'étranger. Ce problème de mesure a son pendant, à savoir les stocks qui sont détenus concrètement dans l'économie nationale, mais dont la propriété est étrangère.

3. Enregistrement des transferts de produits de la propriété intellectuelle à l'intérieur des chaînes de production mondiale

Auteur principal: Israël

Coauteurs: OCDE, Pays-Bas, Irlande

Priorité: 1

Date limite: à inclure en octobre 2012 dans le rapport d'activité

26. Plusieurs entreprises multinationales réalisent (une partie de) leur recherche et développement (R-D) dans des unités centralisées, alors que les filiales qui utilisent cette R-D dans le cadre de leurs activités de production devraient être considérées comme des unités bénéficiaires. Les méthodes de facturation directe qui permettent de récupérer les frais de R-D ne sont pas toujours appliquées par le siège central de ces entreprises. Par conséquent, les sources statistiques peuvent ne pas tenir compte de ces flux (internationaux) de R-D à l'intérieur de l'entreprise, ce qui peut se traduire par une couverture incomplète des importations et des exportations de R-D et, plus tard, par une estimation erronée de l'investissement en R-D. Il s'agit donc à la fois d'une question d'ordre conceptuel et d'un problème de mesure.

27. Une autre question mise en lumière au chapitre 7 du Guide de la mondialisation tient au fait que la nature intangible de la propriété intellectuelle signifie aussi que la propriété juridique pourrait être attribuée à une unité située dans un pays où le taux d'imposition serait faible et qui ne serait pas le pays de production, ce qui pourrait donner lieu à des importations dites fictives et fausser par la suite les chiffres relatifs à la valeur ajoutée et aux investissements. *L'Équipe spéciale examinera d'autres formules d'enregistrement applicables à ces accords motivés par des considérations d'ordre fiscal.*

28. La question s'étend au-delà des transactions portant sur les produits de la propriété intellectuelle considérés toutefois comme des actifs fixes dans le cadre du SCN. Les entreprises délocalisent de plus en plus d'autres immobilisations incorporelles, comme les noms de marque, les paiements étant alors enregistrés, s'ils le sont, comme des revenus de la propriété. Il est important d'assurer un enregistrement correct de ces transactions, ce qui peut cependant être extrêmement compliqué dans la pratique car il est souvent impossible de distinguer les paiements justifiés par l'utilisation de produits de la propriété intellectuelle considérés comme des actifs fixes des paiements correspondant à ces «autres immobilisations incorporelles».

4. Traitement des entreprises multiterritoriales

Auteur principal: Norvège

Coauteurs: Finlande, FMI, Australie (à confirmer)*

Priorité: 1

Date limite: à inclure en octobre 2012 dans le rapport d'activité

** doit être contactée par le FMI*

29. Les activités des entreprises multiterritoriales représentent un cas particulier de production mondiale. Ces entreprises exercent leurs activités de façon temporaire ou permanente sur plus d'un territoire économique. C'est typiquement le cas d'entreprises telles que les compagnies aériennes ou maritimes, ainsi que de la création et de l'exploitation d'infrastructures transfrontalières, comme les ponts et les tunnels. Les activités des fournisseurs de grands projets de construction sont présentées à titre d'exemple au chapitre 8 du Guide de la mondialisation.

30. *L'Équipe spéciale se donne pour tâche de formuler des recommandations supplémentaires pour que les activités des entreprises multiterritoriales soient dûment prises en compte.* Fractionner les activités économiques de ces entreprises par pays compte tenu d'un «prorata» ou par la création d'«unités fictives», conformément aux recommandations internationales, ne semble pas très bien cadrer avec les principes généraux de comptabilité nationale applicables à l'enregistrement des importations et des exportations sur la seule base du transfert de propriété économique. La création d'unités

fictives peut donner lieu à des imputations de transactions (mouvements transfrontières de matériel et d'actifs) qu'il peut être difficile de comptabiliser dans la pratique.

5. Négoce international de services

Auteur principal: Irlande

Coauteurs: FMI, CEE, OMC

Priorité: 2

Date limite: à inclure en octobre 2013 dans le rapport final

31. Cette question n'a pas été abordée dans l'examen approfondi. Cependant, le Guide de la mondialisation (chap. 6) la mentionne en tant que sujet de travaux supplémentaires d'ordre conceptuel. Le négoce international de services semble acquérir une importance croissante, en particulier dans des domaines tels que les télécommunications et les services en ligne (Internet). Dans la sixième édition du Manuel de la balance des paiements (MBP6), la question du négoce international des services est reconnue, mais aucun traitement distinct de ces transactions n'est proposé.

32. *L'Équipe spéciale étudiera de quelle manière les services qui font l'objet d'un négoce international doivent être mesurés*, par exemple de la même manière que pour le négoce international de marchandises, qui fait l'objet d'une comptabilisation «nette»: une exportation négative (l'achat) suivie d'une exportation positive (les ventes).

6. Problèmes de mesure associés au commerce de quasi-transit et aux phénomènes similaires

Auteur principal: FMI

Coauteurs: Eurostat, Italie

Priorité: 1

Date limite: à inclure en octobre 2012 dans le rapport d'activité

33. Pour les pays de l'Union européenne, une entité qui ne répond pas à la définition statistique d'un résident peut importer et exporter des marchandises, ce qui peut aussi influencer d'autres pays, bien que jusqu'à présent ce phénomène n'ait été jugé important que dans les pays de l'UE. Quand elles sont importées par le non-résident (appelé parfois «représentant fiscal»), ces marchandises sont déclarées en douane. Elles peuvent ensuite être vendues à un résident du pays importateur à un prix nettement supérieur à la valeur déclarée, celle-ci pouvant être fondée sur les prix de gros, alors que le prix de vente réel correspond aux prix de détail. Un écart statistique en résulte, puisque les importations enregistrées dans les comptes des opérations courantes sont d'un montant inférieur à celui de la transaction financière enregistrée dans les comptes financiers.

34. Le résultat est similaire quand les marchandises sont importées dans un pays par le représentant fiscal et que celui-ci les exporte par la suite (ce qu'on appelle parfois «commerce de quasi-transit»). À des fins douanières, ces marchandises sont déclarées au titre des importations et des exportations du pays dans lequel réside le représentant fiscal. Si les importations sont enregistrées aux prix de gros et les exportations aux prix de détail, il en résulte un écart statistique qui est égal à la valeur du flux commercial net. *L'Équipe spéciale doit examiner les moyens de mesurer le commerce de quasi-transit de façon à éviter les écarts statistiques.*

C. Problèmes de mesure

7. Enregistrement des échanges internationaux de produits de base sur la base du transfert de propriété économique

Auteur principal: Eurostat

Coauteurs: FMI, OMC, Division de statistique de l'ONU (à confirmer)*

Priorité: 1

Date limite: à inclure en octobre 2012 dans le rapport d'activité

** doit être contactée par la CEE*

35. Les accords de production mondiale peuvent contenir des éléments de transformation industrielle et de négoce international posant des problèmes de mesure. Un obstacle important à prendre en considération est que, selon le Manuel de statistique du commerce international de marchandises (IMTS 2010), la valeur du matériel expédié à l'étranger pour transformation doit être enregistrée au titre des exportations de marchandises, qu'il y ait changement de propriété ou non. Les marchandises transformées expédiées en retour sont enregistrées, toujours selon l'IMTS, au titre des importations. Le SCN 2008 n'autorise pas cet enregistrement dans les comptes nationaux.

36. Selon la nouvelle norme du SCN, la mesure des achats et des ventes de produits à l'étranger dans le cadre des importations et des exportations devient encore plus compliquée. Il est à noter que ce problème de mesure est similaire à celui que pose le négoce international. En général, il est peu probable que les statistiques du commerce extérieur permettent d'obtenir directement l'enregistrement, dans la comptabilité nationale, des importations et des exportations des marchandises qui ne franchissent pas matériellement les frontières du pays. D'autres sources de données doivent donc être consultées. L'Équipe spéciale d'Eurostat sur les marchandises expédiées à l'étranger pour transformation industrielle devrait aussi étudier ces problèmes de mesure. *La présente Équipe spéciale s'appuiera sur les travaux menés actuellement dans ce domaine par Eurostat, avec lequel elle travaillera en étroite coordination.*

8. Enregistrement de la production à l'étranger

Auteur principal: Canada

Coauteurs: Pays-Bas, Norvège, Irlande

Priorité: 1

Date limite: à inclure en octobre 2012 dans le rapport d'activité

37. Il faudra peut-être adapter la conception des enquêtes auprès des entreprises au nouveau SCN 2008 pour rendre dûment compte du volume de la production à l'étranger ou du chiffre d'affaires qui en résulte. *L'Équipe spéciale se donne pour tâche de formuler des recommandations sur la manière de rendre compte de la production à l'étranger.* Cette question a son pendant, à savoir la limitation aux services industriels fournis de l'enregistrement, dans la comptabilité nationale, du résultat des activités nationales de production menées dans le cadre de sociétés gérées directement et détenues majoritairement par des producteurs étrangers. Ce résultat ne devrait pas inclure la valeur des produits manufacturés.

9. Unités complexes (Poste pour mémoire)

Auteur principal: CEE

Coauteurs: Israël, Italie

Priorité: 2

Date limite:

38. L'idée de ce thème de recherche est de *recueillir des exemples par pays d'unités complexes* ne se rattachant à aucun autre thème mentionné ci-dessus. Si plusieurs de ces cas devaient se présenter, ils pourraient être groupés sous leur propre thème de recherche. Une décision sera prise à ce sujet fin 2012.

39. Par exemple, les activités de production mondiale peuvent être gérées ou facilitées par des unités dont il est très difficile de saisir le type d'activité économique:

- a) Producteurs sans usine;
- b) Holdings;
- c) Fournisseurs de projets;
- d) Entités ad hoc et autres types administratifs d'entités (souvent propriétaires de biens ou d'actifs sur le plan juridique, mais pas nécessairement sur le plan économique);
- e) Autres unités complexes.

L'un des thèmes de recherche précédents devrait permettre de mieux comprendre certaines de ces unités.

40. *L'Équipe spéciale pourra formuler des recommandations afin que les unités complexes soient dûment répertoriées conformément à la CITI.* La détermination des mesures de volume ou des coefficients de déflation des prix adaptés à la mesure du résultat de ces activités exprimé en volume est une question complémentaire sur laquelle l'Équipe spéciale voudra peut-être se pencher. Là encore, ce thème de recherche gagnera en clarté d'ici à la fin de l'année en cours.

10. Cas importants et complexes

Auteur principal: Irlande

Coauteurs: Exemples nationaux de grandes entreprises

Priorité: 2

Date limite: à inclure en octobre 2013 dans le rapport final

41. Plusieurs instituts nationaux de statistique ont mis en place des unités spéciales afin de comprendre et de mesurer de façon appropriée les activités économiques des entreprises à la fois grandes et complexes. *L'Équipe spéciale pourra examiner la manière dont les unités administratives spécialisées dans les grandes entreprises peuvent mesurer de façon appropriée les activités de production mondiale de ces entreprises. L'objectif principal de ce thème est le recueil de données tirées de l'expérience des pays et la formulation des meilleures pratiques dans ce domaine.*

11. Commerce en valeur ajoutée

Auteur principal: OCDE

Coauteurs: Eurostat, Canada, Pays-Bas, OMC

Priorité: 2

Date limite: à inclure en octobre 2013 dans le rapport final

42. Les flux commerciaux internationaux sont mesurés sur une base brute qui peut exagérer l'importance du rôle joué par les échanges commerciaux dans la croissance économique et la contribution de ces échanges à la valeur ajoutée, problème qui s'est amplifié ces dernières années à mesure que la production est devenue plus fragmentée et plus mondialisée. Les efforts pour mieux estimer la contribution du commerce à la valeur ajoutée sont coordonnés par l'OCDE avec un certain nombre de partenaires importants comme l'OMC. *La présente Équipe spéciale s'appuiera sur les travaux menés actuellement dans le domaine du commerce en valeur ajoutée par l'OCDE, avec laquelle elle travaillera en étroite coordination.*

43. Le problème statistique principal consiste à établir de meilleures estimations des flux commerciaux bilatéraux de biens et de services et à faire comprendre l'intérêt d'établir de telles estimations, ainsi que des tableaux d'entrées-sorties rendant mieux compte des réseaux internationaux de production. Ce problème est abordé sur plusieurs fronts, comme l'établissement de meilleures estimations du commerce bilatéral de services, la création de bases de données affectant les importations aux utilisateurs finals selon la classification GCE et l'utilisation de microdonnées établissant un lien entre les registres du commerce et de l'entreprise et les statistiques structurelles des entreprises.

44. La plupart des travaux envisagés dans le domaine de la production mondiale influent sur l'enregistrement du commerce en valeur ajoutée; en particulier, l'extension de la notion de commerce en valeur ajoutée au commerce en revenu est un domaine relativement inexploré qui demande un investissement dans des données détaillées sur les flux de revenus de la propriété. Mettre l'accent sur l'estimation du commerce en valeur ajoutée à l'aide d'une méthode d'entrées-sorties offre aussi l'occasion d'étendre les recommandations au domaine des tableaux des ressources et des emplois et, en particulier, de définir des orientations en matière de traitement de certains flux dans la perspective des ressources et des emplois, ainsi que de mettre en évidence les domaines dans lesquels les tableaux en question peuvent améliorer les estimations.

12. Mesure des prix et des volumes (y compris la tarification de cession interne)

Auteur principal: Eurostat

Coauteurs: à confirmer

Priorité: 2

Date limite: à inclure en octobre 2013 dans le rapport final

45. L'examen des établissements qui prennent une part active dans la gestion des accords de production mondiale peut aussi soulever des questions liées à la mesure du prix et du volume de la production de ces établissements. L'importance des questions de mesure des prix et des volumes devrait être mieux connue quand l'Équipe spéciale arrivera à mi-parcours de son mandat. Ce problème de mesure pourra aussi être abordé dans le cadre de l'examen des autres thèmes de recherche. *L'Équipe spéciale s'appuiera sur les travaux menés actuellement dans ce domaine par Eurostat, avec lequel elle travaillera en étroite coordination.*